



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

projets de loi

Question écrite n° 31888

Texte de la question

M. Jean-Louis Bricout attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur l'intégration des personnes en situation de handicap. Il lui rappelle que différentes associations concernées tirent un bilan très mitigé de l'application de la circulaire du 4 septembre 2012, qui s'intéresse à ce sujet. Le texte de celle-ci, dans sa rédaction actuelle, laisse une marge de manœuvre trop importante pour être pleinement efficace. Plus de six mois après, cette circulaire n'a pas encore permis d'impulser un véritable changement. En effet, quand la circulaire prévoyait la rédaction pour chaque projet de loi d'une fiche « diagnostic-handicap », aucune fiche n'a encore fait l'objet d'une concertation en amont avec les associations de personnes handicapées. Aussi, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour systématiser au sein du Gouvernement cette pratique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bricout](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31888

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7133

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)